



Lieux Publics
Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public
Pôle Européen de Production

AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIF
AU TITRE DES ANNEES 2018 – 2019 - 2020

Entre,
d'une part,

L'Etat (ministère de la culture), représenté par le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, désigné sous le terme « l'Etat »,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, désignée sous le terme « la Région »,

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, désigné sous le terme « le Département »,

La Ville de Marseille, représentée par son Maire, en exercice ou son représentant, désignée sous le terme « la Ville »,

Et,
d'autre part,
LIEUX PUBLICS - Centre national des arts de la rue et de l'espace public – Pôle Européen de Production, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Cité des arts de la rue, 225 avenue des Aygalades – 13015 Marseille
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul CIRET, et désignée sous le terme « l'association »
N° SIRET : 327 492 534 000 42 - Code NAF : 9001 Z

Préambule :

Il a été conclu en 2018 une convention triennale portant sur les années 2018, 2019 et 2020, dont l'exécution est confiée au directeur du CNAREP Lieux Publics, monsieur Pierre Sauvageot. Après concertation entre les parties, il a été convenu de prolonger la convention quadripartite initiale d'une année civile.

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Article I – Modification de la durée de la convention (article II de la convention initiale)

La convention, initialement conclue pour une durée de trois ans, 2018-2019 et 2020, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 – divers

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Aix-en-Provence en cinq exemplaires, le

L'association « Lieux Publics »
représentée par son président

Jean-Paul CIRET

La Ville de Marseille
représentée par son maire

Michèle RUBIROLA

Le Département des Bouches-du-Rhône
représenté par sa présidente

Martine VASSAL

La Région Provence-Alpes-Côte
d'Azur représentée par son Président

Renaud MUSELIER

L'Etat, représenté par Le Préfet de Région
Préfet des Bouches-du-Rhône

Christophe MIRMAND